

Les Exemples à Suivre

Ecomobilité scolaire à Compiègne (60)

Plan de Déplacement des Jeunes du Lycée Pierre d'Ailly

Organisation de journées d'action et de sensibilisation

Exemples à suivre...

Accompagné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

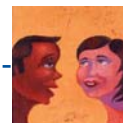


Journée « venir au lycée sans voiture » du 03/04/08
Source : Jean-luc GRANDVALLET, photographe

A la rentrée 2006, le lycée public Pierre d'Ailly a mis en œuvre un Plan de Déplacements des Jeunes (PDJ) avec l'aide de l'association "Format Nature".

Depuis 2004 le Conseil régional de Picardie et l'ADEME se sont engagés de manière de plus en plus volontariste dans ce type de démarche innovante auprès des établissements scolaires et périscolaires.

CHIFFRES CLÉS



- Lancement du projet en **2006**
- **1450** élèves, **140** enseignants et **85** personnels non enseignants
- **3** journées "Venir au lycée sans voiture" depuis 2007
- **74%** de jeunes sensibilisés et **47%** de changement de comportement¹
- Estimation impact environnemental² : **3 412kg** d'émissions de CO₂ évitées par an
- Aide financière versée par l'ADEME et le Conseil régional Picardie pour l'accompagnement méthodologique qu'assure l'association auprès de l'établissement : **3 500 €**

TÉMOIGNAGE

Franck DE FILIPPIS

Enseignant en Science de la Vie et de la Terre et référent PDJ

"Une démarche de PDJ ne peut être pérenne sans la participation active des jeunes dans le projet. En "faisant faire" les étapes du projet PDJ par les jeunes, on obtient une meilleure appropriation. La communication et la concertation entre les différents acteurs ont permis d'assurer une meilleure sensibilisation sur les déplacements quotidiens de chacun."

¹Résultats ponctuels mesurés lors de la journée du 31/05/07

²Chiffres et estimations : Etude écomobilité scolaire ADEME 2008



Ecomobilité scolaire à

L'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE, DES ENJEUX INDISPENSABLES



DÉFINITION

L'écomobilité scolaire est une démarche de développement durable encouragée par l'ADEME et les pouvoirs publics dans le cadre des dispositions du Grenelle Environnement.

Elle permet de repenser les trajets des enfants entre leur domicile et leur établissement scolaire, en privilégiant plusieurs types d'actions telles que :

- le bus pédestre ;
- le bus cycliste ;
- le covoiturage ;
- les transports collectifs ;
- l'éducation des enfants à la mobilité ;
- les aménagements de la voirie.

Lorsque ces actions d'écomobilité scolaire sont inscrites dans un processus de réflexion globale au niveau de l'établissement, on parle de "Plan de Déplacements Etablissement Scolaire". Les événements du type "Marchons vers l'école !", "Semaine du Développement Durable" ou "Semaine de la mobilité" constituent la meilleure occasion pour lancer une journée d'expérimentation ou fédérer davantage les actions, relancer une dynamique.

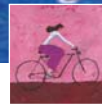
L'écomobilité scolaire, par ses impacts environnementaux, sociaux et économiques (mais aussi médicaux, éducatifs, etc.) s'inscrit dans la large thématique du développement durable. C'est pourquoi l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) s'engage de façon de plus en plus volontariste dans ce type de démarches.

Les objectifs du Plan de Déplacements Jeunes (PDJ) englobaient diverses thématiques :

- **environnement** : l'écomobilité scolaire réduit considérablement la baisse de la consommation de pétrole et donc la production de gaz à effet de serre mais aussi diminue la pollution sonore, permet la création et l'amélioration d'aménagements de voiries ;
- **santé** : l'écomobilité scolaire prévient les risques d'obésité et réduit l'exposition aux polluants ;
- **sociale** : grâce à la mise en oeuvre du Plan de Déplacements Etablissements Scolaires, les relations humaines au sein de la famille mais aussi du quartier sont plus fortes et priment sur l'individualisme ;
- **sécurité routière** : l'écomobilité scolaire permet de désengorger les rues lors des heures de pointe ;
- **éducatif et citoyenneté** : en impliquant les élèves dans un travail de réflexion citoyenne sur des préoccupations actuelles telles que l'amélioration des déplacements au quotidien mais aussi dans l'avenir.

Des étapes de réalisation bien orchestrées

1. Décision et engagement de l'établissement avec la création d'un comité de pilotage.
2. Sensibilisation des partenaires et des acteurs.
3. Diagnostics : accessibilité de l'établissement, pratiques de mobilité et géolocalisation des jeunes, attentes des jeunes et potentiel de changement de comportements.
4. Formulation des objectifs locaux et préparation d'un programme d'actions.
5. Mise en oeuvre du programme d'actions.
6. Suivi et évaluation du programme.
7. Améliorations et pérennisation.



LA MISE EN ŒUVRE DU PDJ

L'initiative, pour réussir, a impliqué les élèves, principaux concernés par le Plan de Déplacement des Jeunes. A Compiègne, ce sont eux qui ont réalisé les différentes étapes du projet. Dans un premier temps, un "éco-délégué" a été désigné. Une démarche de PDJ ne peut être pérenne sans la participation active des jeunes dans le projet. Aidés de leur professeur, les groupes d'élèves en charge du PDJ ont ainsi mené plusieurs actions :

- **2 enquêtes de mobilité** (janvier 2007 et avril 2008) pour connaître le mode de déplacement le plus fréquemment utilisé : réalisation d'un questionnaire, traitement des réponses, synthèse statistique, rédaction d'une plaquette, présentation du projet dans les classes du lycée, etc... ;
- **1 étude d'accessibilité** (avril 2007) du lycée selon le mode de transport employé. Ils ont analysé par exemple s'il est facile de se rendre à vélo au lycée : réalisation de l'enquête et rédaction d'une synthèse.

Le PDJ a débouché sur des journées d'action et de sensibilisation : trois éditions de la journée "Venir au lycée sans voiture" ont été organisées par les élèves responsables du projet (distribution de tracts, stands à l'entrée du lycée, etc.). Ces journées, inscrites dans le projet d'établissement du lycée Pierre d'Ailly ont favorisé une vraie prise de conscience des enjeux environnementaux, par l'ensemble du lycée. Le bilan s'est avéré très positif avec un rapport modal de la voiture sur le vélo.

La communication au sein du lycée (affiches, journal interne, panneaux lumineux, etc.) a joué un rôle important dans l'opération. Le PDJ a également été mis en avant dans le journal municipal et la presse locale.



Journée « venir au lycée sans voiture » 03/04/08
Source : Jean-luc GRANDVALLET, photographe

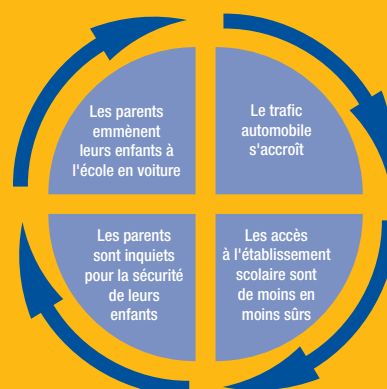
FOCUS



L'ADEME et le Conseil régional Picardie ont mis à disposition des supports méthodologiques. Ils coordonnent en outre le réseau des PDJ via des associations pilotes.

L'association "Format Nature" a aidé le lycée dans la réalisation de son PDJ et la Mairie a communiqué sur le PDJ dans le journal municipal..

LE CERCLE VICIEUX



LE CERCLE VERTUEUX





POUR EN SAVOIR PLUS

Auprès de l'ADEME :

Délégation Picardie
Tél. : 03 22 45 55 35

Auprès du Lycée Pierre d'Ailly :

<http://etablisements.ac-amiens.fr/0600014p/site>

Ressources ADEME :

- www.ademe.fr
- www.plan-deplacements.fr
- Guide "Réaliser un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire", 120 pages, n° 6474
- "Plan de Déplacements Etablissement Scolaire" - Bougez autrement, on est tous gagnants ! n° 6475
- Exemples à suivre d'écomobilité scolaire :
 - Compiègne (604) n° 6478
 - Quint-Fonsegrives (31) n° 6477
 - Tomblaine (54) n° 6476
 - Roubaix (59) n° 5101
 - Nantes (44) n° 5102

... et aussi :

- **Semaine de la mobilité et de la sécurité routière :**
www.bougezautrement.gouv.fr
- **Sécurité Routière :**
www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr
- **Marchons vers l'école :**
www.iwalktoschool.org
- **Aller vers l'école :**
www.schoolway.net
- **EPODE :**
www.epode.fr

Pour plus d'information sur les ressources de l'ADEME, contactez votre direction régionale (adresses en ligne sur <http://www.ademe.fr>)

DES RÉSULTATS ENGOURAGEANTS

Depuis son lancement en 2006, le PDJ connaît un succès indéniable. Les journées "Venir au lycée sans voiture" ont favorisé une vraie prise de conscience des enjeux environnementaux par l'ensemble du lycée. La 3ème édition qui a eu lieu lors de la Semaine du développement durable en avril 2008 a été très satisfaisante :

	Matin	Après-midi
Nombre de vélos	+ 30%	+ 25%
Nombre de voitures	- 15 %	- 25%

Désormais, les élèves connaissent et comprennent mieux la notion de développement durable. La communication au sein du lycée (via des affiches, journal interne, panneaux lumineux...) a joué un rôle important dans l'opération. Le portage du PDJ par les jeunes eux-mêmes a été le meilleur moyen d'impulser des changements de comportement sur le long terme. De ce fait l'impact sur la sociabilité s'est fait ressentir de manière remarquable.

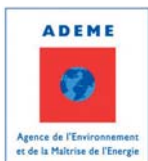
Le référent du PDJ a souhaité développer différents projets :

- présenter les résultats des enquêtes aux partenaires locaux afin de faire évoluer les partenariats notamment avec la Mairie et le Conseil général ;
- encourager le vélo en équipant de garages le lycée Pierre d'Ailly et en aménageant des pistes cyclables ;
- favoriser l'utilisation des transports en communs par les élèves et enseignants, la ville proposant un service de bus gratuits. Le réseau des cars du département permet en effet une bonne accessibilité depuis Compiègne, avec malgré tout un manque d'adaptation de certains horaires. La mise en place d'un système de covoiturage pourrait constituer une piste d'action, ce qui permettrait de compléter efficacement les dessertes de transport collectif.

Résultats des impacts environnementaux (gains pour un trajet aller)

Emissions en grammes	Dioxyde de carbone (CO ₂)	123821,47
	Monoxyde de carbone (CO)	2187,79
	Composés organiques volatiles (COV)	191,91
	Oxydes d'azote (Nox)	353,97
	Particules	38,38
Consommation	Gramme équivalent pétrole (GEP)	41035,00

Se déplacer autrement : on est tous gagnants !



L'ADEME en bref : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr



Direction de l'Air, du Bruit et de l'Efficacité Énergétique
Département Transports et Mobilité
500, route des Lucioles - 06560 Sophia-Antipolis Cedex
Tél. : 04 93 95 79 00 - Fax : 04 93 65 31 96